

**SESSAD des Iles du Nord**

**Coralita**



**LIVRET D'ACCUEIL**





Le conseil d'administration et le personnel du SESSAD – Coralita sont à votre écoute et à votre service dans l'intérêt de votre enfant.

Toutefois, l'épanouissement d'un enfant est un travail d'équipe.

Aussi pour vous associer au suivi le mieux adapté à votre enfant, nous avons réuni dans ce livret d'accueil des informations pratiques et législatives qui vous permettront de faire des choix éclairés et d'écartez les éventuelles appréhensions qui résultent de l'ignorance.

De plus, tout au long de la prise en charge de votre enfant, vous aurez à rencontrer les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire pour évoquer ses progrès et l'adaptation de son projet individuel.

N'hésitez pas à me faire part de vos suggestions et de vos attentes.

La présidente  
**Rose NICOLAS**

Le livret d'accueil est un des principaux outils de la Loi du 02 Janvier 2002. Il permet à l'usager et/ou à sa famille de faire valoir ses droits, dont le choix du lieu où il veut être accompagné, donc il y a nécessité d'être bien informé pour faire ce choix crucial.

Le SESSAD des Îles du Nord est une de ces structures qui se veut un lieu d'accompagnement, un lieu d'affinement du diagnostic, d'élaboration de projet, un lieu qui permet à tout un chacun d'évoluer vers une insertion sociale, scolaire, professionnelle...

Les enjeux d'accompagnement du SESSAD sont une responsabilité très importante d'autant plus que c'est la seule structure agréée sur l'île de Saint-Martin. Il se doit de réussir à faire évoluer l'enfant, le jeune tant les attentes des familles sont grandes.

Le SESSAD propose un accompagnement individualisé dont le projet est écrit et validé avec l'enfant et la famille.

Le SESSAD est heureux d'accueillir et d'accompagner tous les enfants et jeunes en situation de handicap dès lors qu'il y a cette ambition commune de la faire évoluer, particulièrement pour ceux qui sont atteints d'un handicap mental, en collaboration avec l'ensemble de la famille.

Le livret est un document d'accueil qui vous présente le SESSAD, son personnel, ses actions et ses locaux.

Bienvenue au SESSAD des Îles du nord CORALITA.

Le Directeur,  
**F. SEMEDO**

Cher usager, chers parents,

Le SESSAD (Service d'Education Spécialisée et de Soins à Domicile), a ouvert ses portes en octobre 2007.

Il assure l'accompagnement médico éducatif d'enfants, d'adolescents et jeunes adultes en situation de handicap.

Selon la loi du 11 février 2005 "*Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société , subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou trouble de santé invalidant*".

La prise en charge s'organise autour de 5 aspects :

**1°) L'Education précoce :** elle vise à apporter au jeune enfant des stimulations diverses qui favoriseront les acquis fondamentaux tels que le langage, la motricité, la communication...

**2°) Le soutien psychopédagogique :** le SESSAD travaille en partenariat avec le milieu scolaire. Il vise à favoriser, dans la mesure du possible, l'intégration scolaire, par des activités d'éveil et de soutien. Il met en œuvre un éveil pré-scolaire pour optimiser les potentialités de chaque enfant. Il veille à mettre l'enfant en situation, afin de favoriser les échanges, le goût et le plaisir d'apprendre.

Le SESSAD participe au suivi du Projet Personnalisé de Scolarisation. Pour les enfants dont l'intégration scolaire s'avère difficile, le SESSAD propose un soutien pédagogique adapté à leurs besoins.

**3°) Les actions thérapeutiques :** le médecin du SESSAD est garant des projets thérapeutiques.

Selon la problématique propre à chaque enfant, seront proposées :

- Des séances individuelles ou en groupe menées sous la responsabilité des différents professionnels : Psychologue - Psychomotricienne - Ergothérapeute - Orthophoniste - Kinésithérapeute...

**4°) Le suivi individuel et l'évaluation :**

- Au moment de l'admission, un éducateur référent est désigné pour assurer l'accompagnement de l'enfant et de sa famille.
- Lors de la phase d'observation d'une durée de trois mois, des bilans seront réalisés par les différents spécialistes du SESSAD.
- A l'issue de cette période, une première synthèse permettra d'élaborer les axes du Projet Individuel de l'enfant dont l'éducateur référent sera le garant.
- Ce premier Projet individuel sera présenté et discuté avec le jeune et sa famille dans le cadre d'une réunion avec le directeur et l'éducateur référent.

Il sera ensuite validé par les signatures du jeune, de ses parents, de l'éducateur référent et de la directrice.

**5°) Le Travail avec les familles :**

L'adhésion des parents à la prise en charge de leur enfant par l'équipe du SESSAD est un préalable fondamental.

Ils seront associés aux actions conduites avec leur enfant, en tant qu'acteurs de l'acte éducatif.

Un accompagnement social et psychologique est également possible pour des familles qui en feraient la demande.



## **Présentation Générale du SESSAD**

---

La direction est assurée par Mr. Fernand SEMEDO  
L'accueil et le secrétariat sont assurés par Melle Sandra FLEMING.

L'équipe pluridisciplinaire est composée :

- d'éducateurs spécialisés :

.....  
.....  
.....  
.....

- d'une assistante sociale

.....

- d'enseignant(s) spécialisés

.....

- de médecins

.....

- kinésithérapeutes libéraux conventionnés

.....

- d'une ergothérapeute

.....

- de psychologues

.....

.....

- de psychomotriciennes

.....

.....

- d'orthophonistes libérales conventionnées

.....

.....

## **Constitution du dossier et conseils pratiques**

---

A l'accueil un certain nombre de documents indispensables seront demandés :

- La notification d'orientation de la MDPH
- L'attestation de Sécurité Sociale en cours de validité
- L'attestation d'assurance de responsabilité civile
- Un justificatif de domicile (facture de moins de trois mois)
- Une pièce d'identité des parents et de l'enfant
- La carte de séjour
- Une copie du livret de famille ou les extraits d'acte de naissance des parents & de l'enfant
- Deux photos d'identité
- Une copie du carnet de santé
- Le n° d'allocataire CAF
- Un certificat de scolarité
- L'autorisation d'hospitalisation en urgence - à signer
- L'autorisation pour copie du dossier médical - à signer
- L'autorisation pour photographier ou filmer lors des activités - à signer

La fiche de renseignements généraux sera remplie par la secrétaire du SESSAD



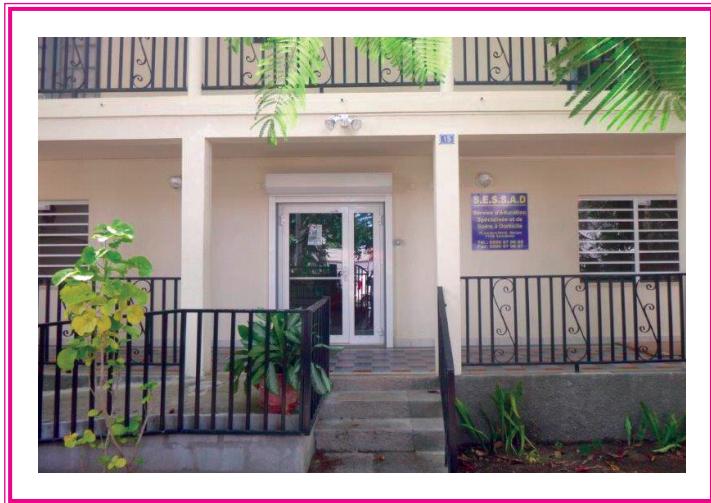
## **Les horaires d'ouverture du SESSAD :**

---

Du lundi au vendredi de **8h à 12h** et de **14h à 17h**

Un calendrier de fonctionnement annuel est remis chaque année aux familles.

Un cahier de liaison sera donné à chaque enfant pour informer et coordonner ses rendez-vous avec les professionnels du service.



## **Les coordonnées du SESSAD :**

---

- Numéro de téléphone : **05 90 87 96 55**
- Numéro de fax : **05 90 87 96 97**
- Email : **sessadcoralita@orange .fr**

### **Adresse postale :**

SESSAD des Iles du Nord – Coralita  
15, rue de la Liberté - Marigot  
97150 SAINT MARTIN



## PROCEDURE pour L'ADMISSION d'un USAGER

### Commissions CDAPH/MDPH de Saint-Martin/Saint-Barthélemy,

- Les familles concernées reçoivent par courrier la notification avec l'orientation SESSAD.
- Le Service reçoit également un double des notifications



- ② La famille entre en contact avec le SESSAD CORALITA des Iles du Nord.  
• Des familles, ayant déménagé sur les îles du Nord, transmettent également des notifications SESSAD en cours, provenant d'autres régions françaises.



**Le secrétariat propose une date à la famille pour des**

### ENTRETIENS D'ADMISSIBILITÉ

Direction

Médecin

Psychologues

#### **Objectifs : présentation du SESSAD et analyse des critères d'admissibilité :**

- Prise de connaissance de l'orientation (pertinence de l'orientation ?)
- Analyse de la demande de la famille et de l'enfant, et de son origine (famille, école...)
- Evaluation de la situation sur l'aspect médical et psychologique
- Evaluation du handicap de l'enfant en fonction de la classification du SESSAD (article 24 TER), Agrément ? (déficience mentale à vérifier)
- Le SESSAD intervenant souvent en seconde ligne, suite à un diagnostic, il sera demandé des bilans des professionnels rencontrés : orthophoniste, kiné, CMP, médecins, psychologues, enseignante référente
- Vérification des documents administratifs (Sécurité Sociale, Carte de séjour, adresse...)
- Le médecin, la Direction et les psychologues se réunissent afin de prendre la décision de mise sur liste d'attente ou non.
- Un courrier sera adressé à la famille afin de confirmer la mise sur liste d'attente du SESSAD, ou non.

Dès qu'une place se libère, l'usager et sa famille en tête de liste d'attente, ou prioritaires, sont contactés

## PRE-ADMISSION

- La Direction désigne en réunion l'équipe de professionnels assurant le **bilan de pré-admission**.
- **Convocation** de la famille.
- Rencontre de l'usager et de sa famille avec la Direction :  
**Information quant à la phase de bilan de pré-admission avec date du bilan,**  
**Remise du règlement de fonctionnement, du livret d'accueil,**  
**signature du DIPEC pré-admission, visite du SESSAD,**  
**et présentation de l'équipe de professionnels en charge du bilan.**
- Remise d'une liste de documents à remettre au secrétariat.
- Vérification des documents administratifs par la secrétaire et l'assistante sociale.
- Phase de **BILAN DE PRE ADMISSION de 3 MOIS**  
**par l'équipe pluridisciplinaire accompagnante.**  
Bilans avec les partenaires extérieurs :  
orthophoniste, kiné, CMP, médecins, psychologues, enseignante référente
- **BILAN de PRE ADMISSION : 2h30**

l'équipe SESSAD au complet et les partenaires concernés <b>1h30</b>	Présentation des bilans réalisés par l'équipe accompagnante et les partenaires extérieurs. Réflexion partagée
	<b>ADMISSION</b> prononcée ou infirmée et notifiée sur le <b>document de conclusion</b> par la Direction.
L'usager et sa famille, l'équipe SESSAD accompagnante et les partenaires <b>1h</b>	<b>Désignation de l'équipe accompagnante</b> pour l'usager admis par la Direction  L'équipe accompagnante restitue le bilan Explication de la décision. <b>En cas de NON ADMISSION :</b> des propositions d'orientation sont présentés



## **ADMISSION / ACCUEIL**

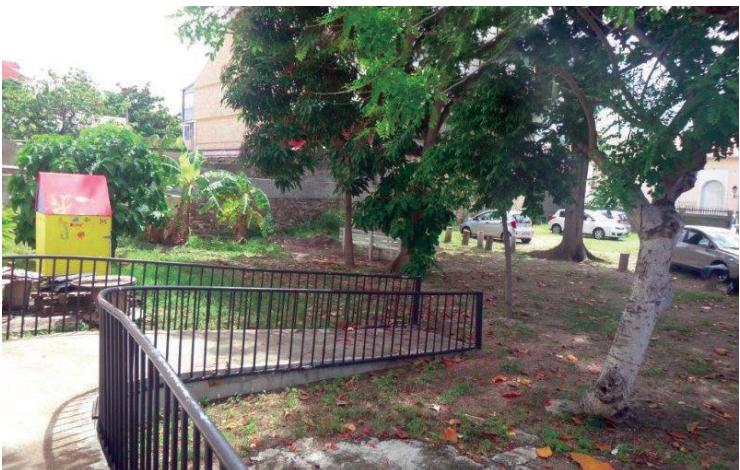
- Rédaction du Projet Individualisé (PI)  
dans les **2 semaines** suivantes la décision d'admission
- Entretien Direction/Educateur référent et usager et famille,  
pour la remise du PI, du planning de l'usager avec le carnet de liaison SESSAD  
et la signature du DIPEC Admission
- Rappel du règlement de fonctionnement du service.

## Renseignements utiles

---

### Quelques numéros de téléphones

N° de la maîtresse référente :	<b>05 90 87 85 99</b>
N° de l'Inspection de l'Education Nationale des Iles du Nord :	<b>05 90 87 54 75</b>
N° de la Caisse des écoles :	<b>05 90 77 11 64</b>
N° du Pôle Solidarité Famille :	<b>05 90 29 67 26</b>
N° de la CAF (accueil) :	<b>05 90 51 16 21</b>
N° de la CAF (assistante sociale) :	<b>05 90 51 16 19</b>
N° de l'hôpital :	<b>05 90 52 25 25</b>
N° du Centre Médico social de Marigot :	<b>05 90 87 50 93</b>
N° du Centre Médico social de Concordia (PMI) :	<b>05 90 87 93 26</b>
N° du Centre Médico social de Sandy Ground :	<b>05 90 87 37 21</b>
N° du Centre Médico social de Quartier d'Orléans :	<b>05 90 87 07 52</b>
N° du C.M.P (enfants) :	<b>05 90 51 05 18</b>
N° du C.M.P (adultes) :	<b>05 90 51 05 10</b>
N° des Pompiers :	<b>18</b>
N° du Samu :	<b>15</b>
N° du Centre Antipoison : Hôpital	<b>05 90 52 25 25</b>





*162, Rue de Hollande - Marigot  
97150 SAINT-MARTIN*

*Tél. 05 90 87 96 55 - e-mail : sessadcoralita@orange.fr*